

Séance publique du 13 décembre 2004

Délibération n° 2004-2318

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Quartier de l'Ecoin sous la Combe - Opération globale de requalification - Approbation d'une première tranche de travaux avec un nouveau plan de financement**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 23 septembre 2002, le conseil de Communauté a approuvé le programme modifié de l'opération globale de requalification du quartier de l'Ecoin sous la Combe à Vaulx en Velin, pour un coût total prévisionnel de 26 439 026 € TTC de dépenses ainsi que son plan de financement prévisionnel prévoyant des recettes pour un montant de 17 716 504 €.

Compte tenu d'un changement du montant de la subvention européenne et des contraintes de gestion des crédits européens, notamment de calendrier, le plan de financement doit être révisé.

Dans ce cadre, il est proposé un découpage de l'opération globale avec une première tranche de construction des garages pour le compte des différents organismes bailleurs.

1° - Cadrage financier de la première tranche de construction des garages

Le coût prévisionnel de cette première tranche est évalué à 5077 738 € TTC avec le montage financier suivant, intégrant les crédits européens et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) :

- Europe-Objectif 2	1 269 384 €
- ANRU	1 268 141 €
- Bailleurs	698 650 €
- Communauté urbaine	1 841 563 €

Les bailleurs concernés par la réalisation de cette première tranche de construction de garages participeront au financement de ces travaux, proportionnellement au nombre de garages construits selon le tableau de répartition suivant :

Bailleurs	Nombre de garages	Montant de la participation (en € TTC)
Axiade	27	120 150
OPAC du Grand Lyon	61	271 450
SLPH	69	307 050
total	157	698 650

Le reste de l'opération, soit 21 361 288 € TTC, fait l'objet d'une investigation complémentaire au terme de laquelle un nouveau montage financier sera proposé.

2° - Conventions avec les tiers concernés

L'exécution de cette opération sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine implique que selon l'article L 5215-27 -2° alinéa- du code général des collectivités territoriales, les organismes bailleurs (Opac du Grand Lyon, SLPH, Axiade) confient, à la Communauté urbaine, la réalisation des ouvrages sur leurs terrains respectifs et que l'Association syndicale des propriétaires (ASP) de Vaulx-la Grande Ile autorise la Communauté urbaine à intervenir sur les terrains leur appartenant ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le plan de financement concernant la première tranche de construction des garages dans le quartier de l'Ecoin sous la Combe à Vaulx en Velin, pour un montant total de 5 077 738 € intégrant le financement européen selon la répartition suivante :

- Communauté urbaine	1 841 563 €
- ANRU	1 268 141 €
- Europe-Objectif 2	1 269 384 €
- OPAC Grand Lyon	271 450 €
- SLPH	307 050 €
- Axiade	120 150 €

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - solliciter les subventions correspondantes auprès de l'ANRU et de l'Europe,

b) - signer les conventions afférentes avec les organismes bailleurs et l'Association syndicale des propriétaires de Vaulx-la Grande Ile.

3° - Les dépenses et recettes correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée les 18 mars et 23 septembre 2002 sur l'opération n° 705 pour un montant total de 26 181 834 € en dépenses et 16 985 888 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,